

17^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 26 avril 2019, à 8 h 30 à l'Hôtel de Ville, salon de la mairesse.

Sont présents :

Mme Josée Néron, *maresse et présidente*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Sont absents :

M. Gilles Déry, *Communautaire*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2019-0071 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point varia ouvert. ADOPTÉE à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-0072 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. régulier du 22 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 22 mars 2019 avec les modifications suivantes;

- Au point 6.3.1. **Modifier** « Ce point en est un d'information, puisque le mandat octroyé à Trigone l'a été sous la politique de délégation de pouvoir du directeur général, avec l'accord de la présidente pour éviter toute apparence de conflit ainsi qu'avec la recommandation du Comité ressources humaines. »
- Au point 6.3.2. **Ajouter** « **CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay possède les fonds nécessaires à leur embauche; »
- Au point 11.1. **Modifier** « **QUE** soit autorisé le renouvellement du bail avec le Carrefour Maritime de Tadoussac d'une valeur de 26 926,36 \$ + taxes pour une période de trois ans se terminant en 2021.
- Au point 11.3. **Modifier la résolution en entier pour** «

CONSIDÉRANT le besoin de flexibilité de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements généraux actuels peut parfois rendre plus complexe le fonctionnement de Promotion Saguenay en lien avec sa mission;

CONSIDÉRANT l'optimisation des opérations et la volonté du conseil d'administration de vouloir amorcer une réflexion sur des changements possibles aux règlements généraux afin d'assurer un rendement optimal de l'organisation;

À CES CAUSES IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau

APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QU'un mandat soit confié au Comité d'éthique et gouvernance afin d'analyser les règlements généraux actuels et que des modifications soient proposées au conseil d'administration en vue d'une adoption lors de la prochaine assemblée générale annuelle prévue le 24 avril prochain;

ET QUE le conseil d'administration en recommande son adoption au conseil de ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité. »

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0073 4.2. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. téléphonique du 8 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée téléphonique du conseil d'administration du 8 avril 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

5. FINANCES

5.1. Rapport du Comité vérification et finances;

2019-0074 5.1.1. États financiers audités au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'audit des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT les affectations et les désaffectations d'origine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité vérification et finances;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE le conseil d'administration recommande l'adoption des états financiers audités au 31 décembre 2018 à l'assemblée générale annuelle, incluant les affectations et les désaffectations d'origine interne présentées;

ET QUE les états financiers audités au 31 décembre 2019 soient présentés par activités tel que demandé par la présidente.
ADOPTÉE à l'unanimité.

Mme Nathalie Lajoie quitte la rencontre à 10 h 05.

2019-0075 5.1.2. Paiements de mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du Comité vérification et finances s'est tenue en date du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des paiements effectués en mars 2019 a été faite minutieusement, les membres du comité recommandent de ratifier lesdits paiements;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Jean-Marc Crevier

QUE soient ratifiés les paiements de mars 2019 avec quelques modifications aux descriptions inscrites.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5.1.3. Analyse de la situation budgétaire au 28 février 2019;

Une analyse de la situation budgétaire au 28 février 2019 a été présentée. Un sommaire des liquidités à jour sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

6. SERVICE AUX ENTREPRISES

2019-0076 6.1. Services liés à la mesure Soutien au travail autonome (STA) | Modification;

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-0056 du conseil d'administration du 22 mars 2019;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a fait part à Services Québec de son intérêt à offrir les services liés à la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire de la MRC de Saguenay;

CONSIDÉRANT l'entente de service entre Promotion Saguenay et Services Québec pour la coordination et le suivi de la mesure STA pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, pour un volume de clients basé sur 43 participations, au coût total de 72 455 \$ plus les taxes;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR Pierre-Philippe Tremblay

QUE soit abrogée la résolution du conseil d'administration du 22 mars 2019 dont le numéro est 2019-0056;

QUE Promotion Saguenay soit autorisée à offrir les services liés à la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire de la MRC de Saguenay;

ET QUE le directeur général, M. Patrick Bérubé, soit autorisé à signer l'entente à intervenir pour et au nom de Promotion Saguenay.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6.2. Aides financières – Soutien aux entreprises;

2019-0077 6.2.1. Richard Ouellet Denturologiste;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d’admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d’investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à Anick Cyr pour supporter la relève de la clinique Richard Ouellet, denturologiste de l’arrondissement de Chicoutimi;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l’unanimité.

2019-0078 6.2.2. 9340-8169 Québec inc. (Diverti);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d’admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d’investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ répartie à parts égales entre Sophie Mallette et Jonathan Allaire pour supporter la relève de l’entreprise 9340-8169 Québec inc. (Diverti) de l’arrondissement de Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l’unanimité.

2019-0079 6.2.3. Kolony Robotique inc.;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d’admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d’investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l’entreprise Kolony Robotique inc. de l’arrondissement de Chicoutimi, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0080 6.2.4. Auberge nature Cépál;

M. Éric Larouche déclare son intérêt.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Stéphane Truchon pour supporter l'acquisition de l'Auberge nature Cépál de l'arrondissement de Jonquière;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0081 6.2.5. Réno Solutions Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à l'entreprise Réno Solutions Saguenay de l'arrondissement de Jonquière, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0082 6.2.6. Coaching LMS;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise Coaching LMS de l'arrondissement de Jonquière, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0083 6.2.7. Service JMA;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à David Sergerie pour supporter la relève de l'entreprise 2627-4225 Québec inc. (Service JMA) de l'arrondissement de Jonquière;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0084 6.2.8. 9372-7329 Québec inc. (Aquaculture Shipshaw);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise 9372-7329 Québec inc. (Aquaculture Shipshaw) de l'arrondissement de Jonquière, pour soutenir son prédémarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0085 6.2.9. Aides financières à annuler;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-0053 du conseil d'administration tenu le 8 mai 2018 autorisant une aide financière de 10 000 \$ à Patrick Lévesque et Stéphane Gagné (Garage Jean-Pierre Tremblay);

CONSIDÉRANT la résolution 2018-0225 du conseil d'administration tenu le 22 novembre 2018 autorisant une aide financière de 10 000 \$ à Ail du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE les conditions requises au déboursement de l'aide financière n'ont pas été remplies dans ces deux dossiers;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE Promotion Saguenay annule l'aide financière accordée à Patrick Lévesque et Stéphane Gagné (Garage Jean-Pierre Tremblay) et à Ail du Moulin, en vertu du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6.3. Aide financière – Projets structurant;

6.3.1. Intercar;

Ce point a été reporté au prochain conseil d'administration.

2019-0086

6.4. DEC | Protocole d'entente incubateur;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre du projet d'implantation d'un incubateur d'entreprises numériques à Saguenay par l'agence de développement économique pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit également investir dans le projet et que ces fonds sont disponibles au budget;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE le directeur général, Patrick Bérubé, soit autorisé à signer au nom de Promotion Saguenay l'entente à intervenir avec l'agence de développement économique pour les régions du Québec.
ADOPTÉE à l'unanimité.

7. ADMINISTRATION

2019-0087

7.1. Déclaration sur les responsabilités statutaires des administrateurs;

CONSIDÉRANT le document déposé concernant la déclaration sur les responsabilités statutaires des administrateurs;

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'administration que ledit document le soit annuellement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE la déclaration sur les responsabilités statutaires des administrateurs soit déposée.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0088

7.2. Diffusion Saguenay | Projet des règlements généraux;

CONSIDÉRANT le projet des règlements généraux qui est présenté;

CONSIDÉRANT que Diffusion Saguenay désire se dissocier de Promotion Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE soit adopté le projet des règlements généraux de Diffusion Saguenay tel que présenté.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0089 7.3. Protocole d'entente | Ratification;

CONSIDÉRANT la convention de location intervenue avec Destination North America à la juste valeur marchande du secteur;

CONSIDÉRANT le contrat de concession intervenu avec SEPAQ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE ladite convention de location et le contrat de concession soient ratifiés.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0090 7.4. Politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la politique d'approvisionnement en vigueur à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette dernière a été modifiée et adoptée lors de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE la politique d'approvisionnement de la Ville de Saguenay soit adoptée par le conseil d'administration de Promotion Saguenay afin d'être appliquée par cette dernière dès son adoption;

ET QU'UN document adapté et à l'effigie de Promotion Saguenay soit produit.
ADOPTÉE à l'unanimité.

7.5. Rapport Comité d'éthique et gouvernance;

2019-0091 7.5.1. Règlements généraux | Modification;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du 22 mars 2019 portant le numéro 2019-0065 qui mandate le Comité d'éthique et gouvernance de proposer des modifications aux règlements généraux;

CONSIDÉRANT que ledit comité propose un document de règlements généraux modifiés;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE soient adoptées les modifications aux règlements généraux de Promotion Saguenay telles que proposées par le Comité d'éthique et gouvernance avec quelques correctifs;

ET QUE les règlements généraux modifiés soient recommandés pour adoption par l'assemblée générale annuelle.
ADOPTÉE à l'unanimité.

7.6. Rapport Comité ressources humaines;

7.6.1. Évaluation du directeur général;

Mme Caroline Giroux fait un compte rendu des activités du comité aux membres du conseil d'administration.

8. TOURISME

2019-0092 8.1. Ministre du Tourisme | Protocole d'entente;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère du Tourisme pour le soutien aux escales de croisières internationales;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

QUE M. Patrick Bérubé, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents liés à l'entente 2017-2020 avec le ministère du Tourisme, pour le soutien aux escales de croisières internationales en région, pour et au nom de Promotion Saguenay.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8.2. Navettes maritimes du Fjord;

2019-0093 8.2.1. Renouvellement de permis | Commission des transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un permis de transport maritime des passagers est requis annuellement pour chacun des bateaux des Navettes maritimes du Fjord soit : La Marjolaine, le Cap Liberté et le Fjord Saguenay II;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite auprès de la Commission des transports du Québec;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

QUE le conseil d'administration entérine la demande de renouvellement effectuée au début d'avril 2019;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et nom de Promotion Saguenay tous les documents nécessaires pour appuyer la demande.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8.3. Aides financières – Soutien Festivals et événements d'envergure touristique;

2019-0094 8.3.1. Festival Grande Ourse;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse la recommandation du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 3 000 \$ au Festival Grande Ourse de L'Anse-Saint-Jean pour son édition 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

M. Michel Potvin quitte à 11:30.

2019-0095 8.3.2. Festival Saint-Honoré dans l'Vent inc.;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse la recommandation du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 9 775 \$ au Festival Saint-Honoré Dans L'Vent Inc. pour leur édition 2019;

QUE le soutien financier de Promotion Saguenay est conditionnel à la réception du montant de 2 893,59 \$ de la part de l'organisation du festival afin de régler le compte en souffrance datant de l'édition 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.4. Aides financières – Soutien Congrès et événement sportifs;

2019-0096 8.4.1. The 7th International Conference of the Journal of International Accounting Research;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du congrès à Saguenay « The 7th International Conference of the Journal of International Accounting Research » du 27 au 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 3 640 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Lise Bernier
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

D'OCTROYER le montant de 3 640 \$ à l'UQAC pour la réalisation du congrès The 7th International Conference of the Journal of International Accounting Research 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0097 8.4.2. Colloque annuel du Centre d'étude sur la forêt;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du Colloque annuel du Centre d'étude sur la forêt 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 1 111 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

D'OCTROYER le montant de 1 111 \$ à l'UQAC pour la réalisation du Colloque annuel du Centre d'étude sur la forêt 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0098 8.4.3. Tournoi de quilles provincial des fonctionnaires;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du Tournoi de quilles provincial des fonctionnaires 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 765 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

D'OCTROYER le montant de 765 \$ à la Corporation des loisirs Sacré-Cœur de Chicoutimi pour la tenue du Tournoi de quilles provincial des fonctionnaires 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0099 8.4.4. Congrès provincial du Cercle des fermières du Québec;

Mme Marlène Bouchard et Mme Josée Néron déclarent leur intérêt.

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du congrès provincial du Cercle des fermières du Québec 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 4 905 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

D'OCTROYER le montant de 4 905 \$ au Cercle des fermières du Québec pour la réalisation du congrès provincial 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0100

8.4.5. Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise de patinage de vitesse;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise de patinage de vitesse 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 765 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

D'OCTROYER le montant de 765 \$ à la Fédération québécoise de patinage de vitesse pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

9. PROCHAINES RENCONTRES

Ce point n'a pas été traité.

10. VARIA

10.1 Lac à l'épaule

M. Éric Larouche désire que la boucle soit fermée. Des devoirs avaient été attribués à l'équipe de direction de Promotion Saguenay et un suivi est nécessaire.

10.2 Zone ferroviaire

Il a été discuté afin que Promotion Saguenay prenne position sur le projet de la zone ferroviaire à venir. Un comité a été créé et ce dernier est composé de M. Éric Larouche, M. Pierre-Philippe Tremblay, Mme Caroline Giroux et M. Patrick Bérubé.

10.3 Projet de développement aérien


M. Éric Larouche informe le conseil d'administration sur un projet de développement aérien en cours.

2019-0101

11. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire